

## ***N°12 - Renouvellement de l'adhésion annuelle à PACI (Pays d'Aubagne La Ciotat Initiatives) pour l'année 2008***

***Rapporteur Melle Nérini***

Melle NERINI : Afin de permettre la poursuite du travail d'accompagnement et d'aide déjà engagé auprès des créateurs d'entreprises, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la participation de la ville auprès de la plate-forme d'initiatives locales PACI (montant de la participation 19 344 euros).

C'est une association qui aide les créateurs d'entreprises. Il y a beaucoup de demandeurs d'emplois qui s'adressent à PACI. Sur l'année 2007, il faut dire qu'on a réussi à créer 21 emplois. C'est une structure qui accompagne aussi bien juridiquement que financièrement les jeunes créateurs d'entreprises.

M. AMIC : On m'avait indiqué l'attachement de la municipalité à Aubagne mais tout de même, si cette passion ne doit pas trouver des limites dans la géographie même qui s'impose à chacun, elle finira, je l'espère pour les gardannais, à en trouver dans l'analyse réelle de notre économie. Ainsi qu'il est rappelé dans les statistiques disponibles au Service Développement Economique qui est cité dans la délibération, les travailleurs gardannais sont proches économiquement des cités voisines.

L'organisme destinataire des sommes en question, PACI signifie : Pays Aubagne La Ciotat Initiatives ... Comme indiqué sur son site d'informations, cet organisme intervient sur Auriol, Roquevaire, la Penne sur Huveaune, Cuges les Pins et Saint Zacharie. Sans vouloir minimiser leur importance, il ne me semble pas que ces villes constituent des lieux économiquement vitaux pour les travailleurs gardannais, vous le savez bien.

Il en va de même pour les créateurs d'entreprises, qui ont des initiatives justement pour Gardanne et ses environs et non pour des cités qui sont plus proches du Var que de chez nous. Pour les porteurs de projets gardannais qui

se lancent avec courage ou pour ceux qui affrontent en plein désarroi les difficultés actuelles, il y a un besoin vital de proximité, d'accompagnement par des professionnels locaux du bassin minier ou de son environnement qui sont en contact avec les organes compétents locaux et leurs éventuels futurs clients.

En ces temps de crises dévastateurs et devant les conséquences malheureuses de choix économiques trop souvent idéologiques du gouvernement actuel, le chômage et son cortège de misère sont déjà à l'oeuvre et les perspectives sur 2009 sont très sombres. Ainsi, très certainement dans les mois à venir, de nombreux demandeurs d'emploi vont solliciter ce type de dispositif qui nécessite donc d'être vraiment adapté. Alors évidemment, comme l'avait rappelé en son temps l'élu de la majorité en charge du dossier, le travail effectué par l'organisme, objet de ce renouvellement d'abonnement, a porté des fruits précédemment, heureusement... fruits dont nous aurions aimé avoir le détail pour la période écoulée dans la délibération...

Sans renier le travail accompli, il faudrait peut être agir autrement. Ainsi, par exemple, et j'en finis, nous vous soumettons l'idée : pourquoi pas, s'agissant des deniers publics, d'organiser une consultation plus large en bonne et due forme et déjà au minimum un débat en commission afin d'analyser avec exactitude les résultats de ce dispositif mais aussi les répartitions et statistiques précises : frais de fonctionnement rapportés à l'abonnement total, remboursement des prêts depuis juin 2001...

Ce travail nous mènera peut-être vers d'autres organismes dont certains peut-être travaillent déjà avec les institutions locales dans notre bassin de vie et d'emploi. C'est là le sens de notre proposition. Et c'est pour l'appuyer et faire entendre une autre façon de faire que nous voterons non sur cette délibération.

M. PINTORE : Effectivement, vous avez bien fait de rappeler que l'an dernier, le même débat avait eu lieu. Je voulais simplement dire que cette structure, qui intervient sur plusieurs communes, sur plusieurs intercommunalités, offre les services qu'offrent les plate-formes d'initiatives locales en fonction des projets qui sont déposés.

Comment cela se passe ? Sur notre territoire, il y a une permanence régulière qui se tient au service du Développement Economique, qui reçoit des créateurs et leurs projets. Quand le projet est mûr, il est proposé à un technicien de la plate-forme qui vient régulièrement assurer ses permanences.

Quant au bilan, il est disponible.

Pour mémoire, sur l'année 2007, il y a eu onze dossiers qui ont été défendus : cela représente environ 11 prêts, 21 emplois et 90 000 euros. Les chiffres que vous demandez, on peut vous les fournir quand vous voulez. Il existe d'autres plate-formes d'initiatives. Elles répondent au même règlement. Le choix de la plate-forme n'a aucune incidence sur le service rendu auprès des créateurs. Quelle que soit la plate-forme, ce sont les mêmes compétences qui sont rassemblées.

Melle NERINI : Quand ils tiennent les permanences, cela concerne des entreprises locales. C'est bien un accompagnement et un service rendu aux entreprises locales.

Mme CRUVEILLER : Vous nous demandez de renouveler l'adhésion annuelle à Pays d'Aubagne La Ciotat Initiatives pour l'année 2008. En dépit du bon sens le plus élémentaire, vous voulez nous imposer une intercommunalité avec Aubagne, alors que de toute évidence Gardanne est géographiquement enracinée dans le Pays d'Aix qui demeure son bassin de vie.

L'avenir de notre ville et de nos enfants est en jeu. Nous devons raisonner en terme d'efficacité. Il faut développer de façon cohérente, les ensembles économiques, géographiques, culturels et humains afin de les renforcer, de les préparer à surmonter les redoutables enjeux de demain.

La Communauté du Pays d'Aix offre des perspectives d'avenir incontestables. Les choix politiques ne doivent pas être un frein à l'intérêt général ! Le temps nous donnera raison. Nous voterons contre cette délibération.

M. MEI : Je voudrais rappeler notre position. Nous continuons à penser que l'intérêt actuellement de la commune est de rester seule. En son temps, nous avons pris la position de rejoindre la communauté d'Aubagne mais ce n'est plus possible. La commune de Gréasque fait barrage, la continuité territoriale n'existe plus depuis l'adhésion de la commune de Cadolive à l'intercommunalité du pays d'Aubagne.

M. SANDILLON : Gréasque défend ses intérêts.